Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information

Malakoff, le 11 février 2015



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information

Une feuille de route conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication

Les arts et la culture appartiennent au bien commun d'une nation.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication ont la tâche primordiale de transmettre aux plus jeunes notre patrimoine artistique et culturel, de former des esprits humanistes capables de comprendre cet héritage et, un jour, de l'enrichir.

Les deux ministères ont la responsabilité de favoriser l'égal accès des jeunes à la culture dès le plus jeune âge, pour que celle-ci ne soit pas un vecteur de reproduction sociale mais d'inclusion, qu'elle participe à l'émancipation individuelle et à la construction du vivre-ensemble.

En créant des références communes, en valorisant le partage d'expériences, en luttant contre les fractures sociales et territoriales, l'éducation artistique et culturelle participe des politiques de citoyenneté et de la transmission des valeurs de la République portées par le Gouvernement.

Pour créer les conditions d'une inscription durable de l'éducation artistique et culturelle dans les champs d'intervention respectifs des deux ministères, une feuille de route conjointe a été établie, pour permettre à la logique partenariale d'être étendue à tous les échelons.

En effet, cette politique doit changer d'échelle pour aboutir à l'accès de tous les jeunes à la culture, à travers le parcours d'éducation artistique et culturelle.

1

L'éducation artistique et culturelle

La loi de refondation de l'École de la République a instauré un socle commun de connaissances, de compétences et de culture que tous les élèves doivent maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

La loi a également placé l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions de l'école, autour de trois piliers : le développement d'une culture personnelle, la pratique artistique et la rencontre directe avec les artistes et les œuvres.

Le Conseil supérieur des programmes a proposé en décembre 2014 un projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il en consolide la mise en œuvre de façon progressive et cohérente sur l'ensemble de la scolarité. Le parcours d'éducation artistique et culturelle concerne chacun des temps de la vie des enfants et des jeunes - temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/16/2/Projet_de_referentiel_pour_le_parcours_d_education_artistique_et_culturelle_379162.pdf

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle sera adopté au printemps.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité accompagner depuis la rentrée 2013 la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs, en appui des collectivités territoriales. Sur le modèle des expériences pilotes menées en Rhône-Alpes, en Nord - Pas-de-Calais et en Bretagne, il poursuivra l'accompagnement des zones où la présence d'institutions culturelles est la plus faible. À ce titre, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.



DES FORMATIONS CROISÉES PAR PÔLES RÉGIONAUX

Pour accompagner la généralisation d'une éducation culturelle et artistique de qualité, la **formation des enseignants** sera renforcée. Des expérimentations d'association étroite d'artistes aux Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront engagées dès 2015 : le partenariat entre l'ESPE d'Aix-Marseille et le ballet Preljocaj, la perspective de partenariats entre l'École du Louvre, les grands musées nationaux et les ESPE de Paris, Créteil et Versailles en seront de premières illustrations. Par ailleurs, des formations croisées entre acteurs culturels, enseignants, acteurs de l'éducation populaire seront organisées à l'échelle régionale par les pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle.

DE NOUVELLES PRATIQUES ARTISTIQUES COLLECTIVES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE SUR LES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Cela se traduira notamment par l'encouragement de la pratique du chant choral à l'école et la création de l'opération « l'École en chœur », à laquelle toutes les chorales scolaires qui le souhaitent pourront participer, le soutien des expériences d'orchestres et d'ensembles musicaux à l'école en lien avec les conservatoires volontaires, et le développement des dispositifs de pratiques théâtrales, d'improvisation, chorégraphiques. Les expériences existantes seront évaluées pour favoriser le déploiement de ces actions.

INCITATION À LA LECTURE ET À L'EXPRESSION ORALE EN LIEN AVEC LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

En lien avec le chantier prioritaire pour la maîtrise de la langue française lancé par le Gouvernement, les programmes d'incitation à la lecture et d'expression orale seront développés en s'appuyant sur les bibliothèques et médiathèques qui constituent le premier réseau culturel de notre pays. Quatre axes sont privilégiés : les pratiques artistiques de l'oralité, les projets où la langue est objet de création, les projets ouvrant sur d'autres langues, les projets où la langue intervient pour renouveler la médiation des œuvres.







LES PASSEURS DE CULTURE

L'expérience conduite à l'occasion de la Nuit des musées, consistant à permettre aux jeunes d'être **passeurs de culture** dans le cadre du partenariat « la classe, l'œuvre » entre les établissements scolaires et 350 musées en France, **sera renforcée**.



DES TEMPS DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AVEC LES FAMILLES

Une Journée des arts et de la culture à l'école sera instituée, dont la première édition aura lieu au printemps. Elle sera l'occasion d'un temps de rencontre et d'échange avec les familles sur les projets engagés sur les temps scolaire et périscolaire.

L'éducation aux médias et à l'information

Les récents événements ont montré l'impératif pour chaque jeune de maîtriser la lecture, le décryptage de l'information et de l'image, dans les médias, sur Internet et les réseaux sociaux ; il s'agit d'apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

Dans le cadre de l'instauration d'un parcours citoyen, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé au Conseil supérieur des programmes de **renforcer les contenus de l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes** de l'école élémentaire et du collège.

La pratique de l'argumentation et du débat dans les classes sera développée dès l'école élémentaire.



DES MOYENS DÉDIÉS À LA CRÉATION DE MÉDIAS COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Parce que l'éducation aux médias passe aussi par la mobilisation des élèves euxmêmes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veillera à ce **qu'au sein de chaque collège et chaque lycée, soit créé un média** (journal, radio, plateforme collaborative). Les moyens dédiés seront renforcés.



LA DÉCOUVERTE DU MONDE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

L'intervention d'acteurs issus du monde de la presse et des médias dans les établissements sera dévelopée, grâce notamment au Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) et aux acteurs de l'image, du cinéma, du numérique et du livre qui se mobiliseront pour accompagner un apprentissage critique de l'information et faciliter l'expression de la jeunesse.

Le ministère de la Culture et de la Communication activera le dispositif de soutien aux médias de proximité et lancera un appel à projet spécifique du fonds stratégique



du développement de la presse pour disposer d'outils plus innovants en faveur de l'éducation aux médias. Il orientera le fonds de soutien aux radios associatives en faveur des quartiers prioritaires.



LA MOBILISATION DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Le rôle central de **l'audiovisuel public** dans l'éducation aux médias sera réaffirmé à l'occasion des négociations à venir des contrats d'objectifs et de moyens de Radio France, France Télévisions et France Médias Monde :

- par la création de contenus éducatifs disponibles aussi bien sur des grilles de programmes que sur des dispositifs dédiés (tablette, ordinateur, smartphone);
- en mobilisant les rédactions régionales de Radio France (France Bleu) et de France Télévisions (France 3) dans l'éducation aux médias et le partenariat avec des classes de collèges et de lycées, et notamment dans les établissements situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Le service public de l'audiovisuel se mobilisera pour améliorer la visibilité des actions d'éducation artistique et culturelle dans ses programmes, nationaux comme régionaux.



Il s'agit de tirer le meilleur parti de l'outil numérique pour favoriser l'accès aux ressources culturelles et ouvrir la voie à de nouvelles formes de pratique artistique et de médiation.

Les ressources culturelles numériques existent ; elles sont nombreuses, souvent de très grande qualité, mais en règle générale pas assez connues.

Un nouveau portail, destiné aux enseignants, aux élèves et aux familles, centralisera et orientera vers les multiples ressources mises à disposition par les acteurs de la culture, de l'éducation et des médias. L'accessibilité de ces contenus sera pensée en relation avec les usages des jeunes. Ce portail aura vocation à constituer un outil de référence pour accompagner les enfants dans la construction de leurs connaissances et de leur culture générale. Il sera disponible dès la rentrée 2015.

L'accès à la création artistique numérique sera également encouragé et se déclinera par l'initiation aux pratiques artistiques numériques. Les pratiques créatives des jeunes, non seulement renouvellent les projets d'éducation artistique et culturelle mais constituent également des champs d'innovation pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

L'outil numérique permet **de nouvelles pratiques de médiation culturelle** dans le cadre de rencontres avec les œuvres et les artistes qui pourront être accompagnées d'un travail de compte rendu présenté dans un portfolio numérique. L'application Folios sera étendue à la rentrée 2015 pour être généralisée dès la rentrée 2016.

Un pilotage commun

Les deux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication s'accordent sur un pilotage commun de ces actions. Il se traduit par une feuille de route interministérielle qui déclinera :

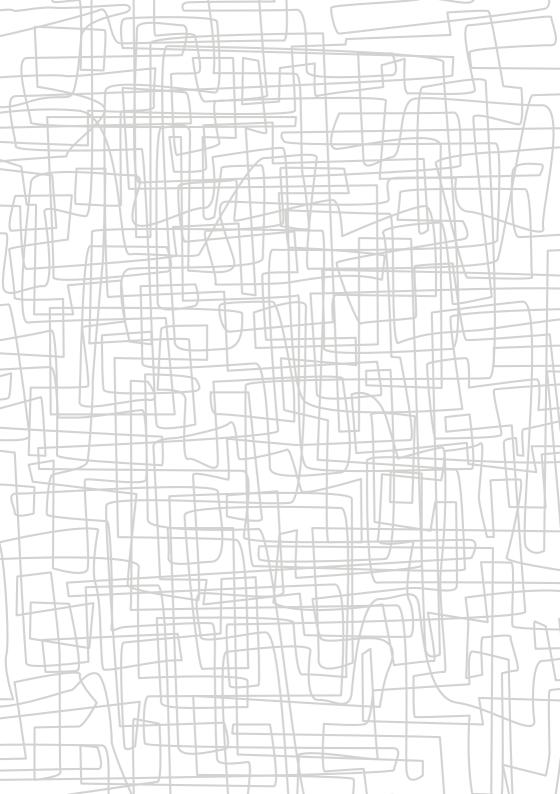
- une réunion annuelle des recteurs et des directeurs régionaux des affaires culturelles, à l'initiative des deux ministres, qui sera chargée de s'assurer du bon avancement des engagements pris dans le cadre de cette communication ;
- une convention nationale, déclinable dans chaque académie, qui permettra aux recteurs et aux Drac de préciser les modalités de travail, d'évaluation et les objectifs communs ;
- la participation des directions régionales des affaires culturelles aux groupes d'appui départemental mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'accompagner les communes qui le souhaitent dans le développement du volet culturel des projets éducatifs de territoire (PEDT);
- un rôle conforté du Haut Conseil pour l'éducation artistique et culturelle qui disposera de moyens pour assurer le pilotage partenarial et l'évaluation de cette politique ;
- le lancement d'une Université d'été sur l'éducation artistique et culturelle en lien avec les travaux du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle.

L'ensemble de ces engagements, à mettre en œuvre d'ici 2017, sera accompagné par le renforcement des moyens financiers et humains de façon à assurer la mise en œuvre sur les rentrées 2015 et 2016.

Le ministère de la Culture et de la Communication mobilisera les crédits dégelés du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Ces crédits viendront s'ajouter à la revalorisation, engagée en 2012, de 30 % sur 3 ans des crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle, hors budgets alloués aux opérateurs et établissements partenaires du ministère.

De son côté, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veillera à ce que les crédits qu'il consacre à l'éducation artistique et culturelle (près de 2 Md€ essentiellement liés à la rémunération des personnels) soient préservés.

De plus, sur trois ans, 8 millions supplémentaires seront alloués par le ministère aux établissements, permettant notamment le développement de projets collectifs par les élèves, qu'il s'agisse de projets artistiques ou de la création de médias.



education.gouv.fr culturecommunication.gouv.fr

Contact presse

01 55 55 30 10 spresse@education.gouv.fr



